

**DOTATION BAC DE TRI POUR
PARTICULIER AYANT UNE REDEVANCE INDIVIDUELLE
MAISON INDIVIDUELLE, APPARTEMENT INDIVIDUEL (pas de collectif)**

Courant SEPTEMBRE 2025 le SEDRE va mettre à disposition des habitants de votre commune un bac de tri muni d'une puce d'identification pour ceux qui le souhaitent. Ce bac restera la propriété du SEDRE.

Il y aura un seul et unique bac par habitation et il n'y aura pas de mise en place si vous ne renvoyez pas ce questionnaire.

Les anciens bacs endommagés ne seront pas repris : vous devrez soit les déposer en déchèterie soit prendre un rendez-vous pour un passage d'encombrants.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ mail : _____

Souhaite :

- Pas de bac pour l'instant je commanderai plus tard sans frais sur simple demande écrite
- un bac de tri 120 litres
- un bac de tri 240 litres

A renvoyer avant le 30/05/2025 :

SOIT PAR COURRIER : SEDRE, 50 avenue des Grenots, 91150 ETAMPES

SOIT PAR MAIL : sedre91@orange.fr

Dans le cadre d'un recensement sur les équipements individuels pouvez-vous nous indiquer si vous disposez d'un composteur :

OUI NON